

Comité régional FFESSM AUVERGNE –

Villeurbanne le 17 septembre 2025,

Mesdames, messieurs les président(e)s et gérant(e)s de SCA,

Revenus à un calendrier normal de l'institution, nous organisons, le 16 Novembre 2025, à Sévrier, notre assemblée générale statutaire annuelle.

Depuis le début de notre mandature, beaucoup de choses ont évolué, au sens de l'amélioration du fonctionnement du comité, des dynamiques d'accompagnement, à la normalisation des relations avec tous les acteurs de la FFESSM.

De nombreux projets sont en perspective et il me semble indispensable de recueillir le retour des licenciés quant à l'approbation des directions prises.

Dans cette optique, l'ensemble des rapports sera soumis individuellement au vote de l'assemblée, seul véritable baromètre démocratique de l'adhésion partagée à la conduite du comité régional AURA.

Aussi, je vous invite à réserver dès maintenant la date du **dimanche 16 novembre 2025** sur vos agendas. Elle se tiendra :

**Les balcons du lac d'Annecy - Neaclub
1487 Route de Cessenaz
74320 SEVRIER**

Vous trouverez en page suivante :

- Le déroulement et l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer, vous pouvez vous faire représenter par un membre de votre club/SCA ou le président d'un autre club/SCA par l'intermédiaire du pouvoir en page 3.

Les différents matériaux électoraux suivants seront mis à disposition :

- La notice individuelle de candidature pour la présidence de la commission photo/vidéo et juridique.
- Les rapports d'activités des commissions.
- Les rapports financiers.
- Les rapports d'activité du comité.
- Le bilan moral du président.
- Le procès-verbal de l'assemblée générale élective des commissions du 24 novembre 2024.

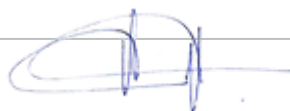
Les notices individuelles seront mises à disposition sur le site du Comité AURA à compter du 6 octobre et à partir du 1^{er} novembre 2025 pour les rapports.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Fédéralement votre,

Renaud HELSTROFFER

Président Comité Régional AURA FFESSM



Comité régional FFESSM AUVERGNE –

8h à 9h45

Accueil et enregistrement des clubs et pouvoirs.

La licence 2024/2025 ou 2025/2026 est à présenter lors de l'enregistrement ainsi qu'une pièce d'identité.

Le club doit être à jour de ses cotisations nationales et régionales.

9h à 10h30

Forum des commissions

10h45-12h15 – Assemblée Générale

L'ordre du jour sera le suivant :

- Accueil, propos des personnalités présentes
- Rapport moral du président*
- Rapport du secrétariat*
- Rapport financier* arrêté au 31/8/2025, présenté par Laurent RACHET, trésorier
- Quitus au trésorier
- Budget prévisionnel pour l'exercice 2025/2026*

*Seront soumis au vote de l'assemblée.

Pause déjeuner – Repas offert par le Comité – **Inscription obligatoire (date limite : 10 octobre 2025) :**

https://aura.vpdive.com/f/calendar/djV4_p--piFqmBb4uWUva_98q90OkOpMLpdwtEi3-E0/index

14h – 18h -Suite de l'Assemblée Générale

- ✓ Rapport des commissions*
- ✓ Election des présidents de commissions : Commission photo/vidéo et juridique
- ✓ Mises à l'honneur
- ✓ Proclamation des résultats des élections

*Seront soumis au vote de l'assemblée.

Comité régional
FFESSM AUVERGNE –

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFESSM COMITE AURA DU 16/11/2025

MANDAT DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DU CLUB / REPRÉSENTANT(E) DE SCA

Club/SCA

.....N°14.....

Nombre de licenciés

Nombre de Voix

Je soussigné(e), président(e) du club/SCA ci-dessus

NOM.....Prénom.....

Licence n°

☐ Je délègue l'adhérent(e) de mon club/SCA pour me représenter :

NOM.....Prénom.....

Licence n°

OU

☐ Je délègue le(la) président(e) ou le représentant(e) mandataire* d'un(e) autre club/SCA pour me représenter :

NOM.....Prénom.....

Licence n°

Club/SCAN°14.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale du 16 novembre 2025.

Cachet du Club/SCA

Signature du Président du club/représentant de la SCA

* Ce mandataire doit impérativement être préalablement délégué par son propre club ou sa propre SCA. Il devra être en possession du mandat de son(sa) Club/SCA. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

➤ 10 mandats maximum par votant.

➤ La licence 2024/2025 ou 2025/2026 du (de la) président(e), du (de la) représentant(e) ou de son(sa) délégué(e) est à présenter lors de l'enregistrement à l'AG.

➤ Seuls les clubs et SCA ayant réglé leurs cotisations nationale et régionale pourront voter.